



Arrêté

Portant permis de stationnement

Mairie de l'Ile Bouchard

Le maire de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame Barbier Frouin Aurélie domiciliée au 47 rue de la Liberté 37220 à l'Ile Bouchard en date du 11 décembre 2023, qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public au 47 rue de la Liberté 37220 à l'Ile Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1er : Du lundi 25 décembre 2023 au samedi 30 décembre 2023, Madame Barbier Frouin Aurélie demeurant au 47 rue de la Liberté 37220 à l'Ile Bouchard est autorisée à procéder à un déménagement au 47 rue de la Liberté 37220 à l'Ile Bouchard.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de 2 places de stationnement devant le 47 rue de la liberté ;

Article 3 : La signalisation sera mise en place par la permissionnaire.

Article 4 : Madame Barbier Frouin Aurélie occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Ile Bouchard le 18 décembre 2023

Arrêté n° 2023-12-243	
PUBLIÉ LE	18/12/2023
ACTE EXÉCUTOIRE	

Le Maire,
Nathalie VIGNEAU